

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

MERCREDI 2 DECEMBRE 2015

Étaient présents : JM. SCHIBER - C. TARY - ML. HAAZ - P. VALLI - B. SAUVAGE - JP. CREUSOT - B. FOLLEY - C. FIEUTELOT - A. KEUSCH - C. CLEMENCELLE - L. PORTA - R. DEVOILLE - M. PERNOT

Absents excusés : JM. JAVAUX - L. LAMAY

Secrétaire de séance : Mme Claudine FIEUTELOT

Le Maire ouvre la séance à 20 h 00

I Communication

Réunions diverses de Novembre 2015 :

- 05/11 : Conseil d'école élémentaire
- 06/11 : Commission Micro-crèche
- 20/11 : Réunion du Comité de projet « Extension des locaux périscolaires »
Commission AVL
- 21/11 : Réunion Etat d'urgence avec les services préfectoraux
- 26/11 : Commission accessibilité pour Vestiaires football

Les adjoints développèrent ensuite leurs actions menées au cours de cette période au travers des commissions dont ils sont membres.

II Nouvelles dispositions relatives au CCAS

L'article 79 de la loi NOTRe autorise désormais les communes de moins de 1 500 habitants à se prononcer sur le maintien ou la dissolution des centres communaux d'action sociale (CCAS).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir le Centre Communal d'Action Sociale.

Vote : 13 Pour

III EAU - Fixation du prix de l'eau pour 2016

L'équilibre du budget eau fixe l'abonnement à 15 € par semestre soit 30 € pour l'année et le prix du m³ à 2 € sur lequel s'ajoute la taxe de l'Agence de l'eau pour la pollution (0.29 €), ce qui porte le prix du m³ à 2.29 €.

Pour information, la redevance unique d'assainissement désormais compétence de la CAV est composée d'une part variable de 1,79 € le m³ et une part fixe de 14.48 €.

La taxe de l'Agence de l'Eau afférente à la modernisation des réseaux de collecte est 0,16 €/m³

Vote : 13 Pour

IV CAV - Projet de schéma de mutualisation des services

Monsieur le Maire donne lecture du projet de schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération de Vesoul.

Après avoir pris connaissance de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

V Redevance d'occupation du domaine public pour 2016

La redevance annuelle concernant le commerce ambulante est fixée à 60 € pour 2016.

Vote : 13 Pour.

VI Délégation au Centre de Gestion 70

- Contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel

Le Conseil décide de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale le soin de procéder à une nouvelle consultation en vue de souscrire une police d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel.

Vote : 12 Pour (Mr Pernot ne participe pas au vote)

- Nomination d'un conseiller de prévention

Conformément à la réglementation en vigueur sur l'hygiène et la sécurité au travail, il a été décidé de nommer un assistant de prévention dont la prise de fonction sera effective après une formation de 5 jours.

Vote : 12 Pour (Mr Pernot ne participe pas au vote)

VII Décision modificative n°1 - Budget communal

Des opérations comptables ont été effectuées afin de procéder à la création d'une opération d'investissement relative au projet des vestiaires.

La séance est levée à 21 h 30.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 9 décembre 2015.

Le Maire,

Jean-Marie SCHIBER.

